BUREAU DE LIGUE
REUNION DU JEUDI 3 MAI 2018 – LE HAILLAN

Présents :
Président, Saïd ENNJIMI
Président délégué, Christian COMBARET
Membres : Mmes Pierrette BARROT, Yvonne BOY, MM. Stéphane BASQ, Gérard BROUSTE, Daniel CARRARETTO, Jean-Louis DAUPHIN, Serge DEHEE, Alexandre GOUGNARD, Bernard LADRAT, Patrick MATTENET, Luc RABAT, David WAILLIEZ.
Assistent : Mme Elisabeth SIMON, MM. Loreto GUAGLIARDI (représente Claude AUGEY), Damien DECHERF (représentant Jean-François BONNET), Joël LEONARD, Marie-Laure NADAL, Saïd EL MOUFAKKIR.

Excusés : Claude AUGEY, Jean-François BONNET, Daniel GUIGNARD, Philippe LAFRIQUE.

Ouverture par le Président, Saïd Ennjimi

Le Président ouvre la séance. Il regrette de nouveau les critiques incessantes qui lui sont rapportées et plus particulièrement de la part de certains présidents de districts. Pour cela, il souhaite donner immédiatement la parole aux présidents présents, préférant entendre les critiques en séance plutôt que de manière indirecte.

Un travail colossal a été effectué ; il faut être soudés et solidaires pour continuer notre mission auprès des clubs sur une dynamique commune.

Après intervention de Bernard Ladrat sur le congrès ANPDF, Jean-Louis Dauphin, Patrick Mattenet et Alexandre Gougnard, Yvonne Boy, Loreto Guagliardi s'expriment tour à tour.

Joël Léonard fait part également de quelques explications sur le sujet.

Déplacement au Maroc du Président de la Ligue

Le Président fait un compte rendu des contacts pris sur place lors des assises mondiales UNSS auxquelles il a participé accompagné du Président délégué de la Ligue et du Président du district de la Gironde. Les participants ont pris en charge leurs frais de déplacement et d'hôtel à titre personnel.
(OSUI, Office scolaire et universitaire international - lycée privé au Maroc).

Déplacement à l'Assemblée Fédérale à Strasbourg :

Les modalités de prise en charge des frais de déplacement des présidents de districts sont abordées, en particulier pour se rendre à l'Assemblée Fédérale à Strasbourg.
L'aide financière de la LFA concernant un éventuel financement prévu pour les membres de la délégation reste à confirmer. Si tel est le cas, la LFNA regrette de ne pas avoir reçu d'information plus tôt.

Le Président regrette l'absence de certains Présidents de district à Strasbourg.

Prise en charge financière du montant de la double licence
Le principe a été acté lors de la réunion du Comité de direction du 17 mars 2018.

Prise en charge financière des manifestations régionales
Après diverses interventions dont celles d'Yvonne Boy et Luc Rabat concernant la prise en charge des coûts liés à l'organisation de manifestations régionales, il est acté que celles-ci resteront à charge Ligue (finale régionale U13 par exemple).
Les manifestations organisées au niveau départemental sont à charge des districts.
Celles organisées régionalement seront à la charge de la Ligue.

Rappel sur la proposition d'indemnisation des Présidents de District ou de leur Président Délégué :
Cette disposition n'est en aucun cas obligatoire. Elle peut être mise en place pour permettre à un Président de district de consacrer plus de temps à sa mission auprès des clubs de son territoire et de mener à bien le programme pour lequel il a été élu.
Il est rappelé que le montant de cette indemnisation est à hauteur de 75 % du smic. Il est également rappelé que la Ligue participera à hauteur de 50% de cette somme.

En tout état de cause, liberté à l'institution «district» de la mettre en place ou non.

Budget des Districts – Thésaurisation

Afin d'éviter la thésaurisation excessive, il est acté le principe suivant :

Lors de l'arrêté des comptes au 30 juin de chaque année validé par le commissaire aux comptes :

1) Considérant que les ressources à prendre en compte du district sont composées par tous les produits encaissés ou à encaisser (comptes 7 sauf comptes 71,72 et 78)

2) Considérant que si la trésorerie comme les placements du district (classe de compte 2 et 5) sont supérieurs à 30% du total des ressources indiqué au point 1

3) Le résultat bénéficiaire éventuel réalisé par le district sera retranché aux subventions versées par la Ligue au District pour l'exercice suivant (et les exercices suivants si le dépassement est important en raison principalement d'une plus-value immobilière).

4) Ce résultat bénéficiaire retranché aux subventions sera affecté à des opérations au profit des clubs situés dans le district concerné.

5) La trésorerie et les placements acquis antérieurement à la mise en place de cette mesure par le district restent sa propriété

Exemple 1
Un district réalise 600 de ressources au 30 juin 2018
Il dispose d'une trésorerie et de placements à hauteur de 300 à la même date
Cette trésorerie et ses placements représentent 50% des ressources
Le district réalise 20 de bénéfice
* La Ligue réduit les subventions de 20 lors de l'exercice 2018/2019

Exemple 2
Le même district réalise 20 mais de déficit cette fois
La ligue ne retranche pas de subvention lors de l'exercice 2018/2019. La trésorerie et les placements antérieurs à cette mesure restent acquis.

Exemple 3
Un district réalise 600 de ressources au 30 juin 2018
Il dispose d'une trésorerie et de placements à hauteur de 120
Cette trésorerie et ses placements représentent 20% des ressources
Le district réalise 20 de bénéfice
La Ligue ne retranche pas de subvention lors de l'exercice 2018/2019

Exemple 4
Un district réalise 600 de ressources au 30 juin 2018
Il dispose d'une trésorerie et de placements à hauteur de 120
Cette trésorerie et ses placements représentent 20% des ressources
Le district réalise 100 de bénéfice (**cession d'un bien**)
La Ligue retranche 20 lors de l'exercice 2018/2019

En effet le district va améliorer sa trésorerie de 100 pour la portée à 220. Le district dépasse le principe des 30% (maximum de trésorerie et placements pour cet exemple de 200 sur un budget de 600).

✓ Principe de participation à la construction de terrains synthétiques

Il est rappelé que la Ligue pourra participer au financement de certains terrains synthétiques (sur dossier) à hauteur de 50 000 euros, en supplément de la subvention FFF (FAFA). Priorité aux territoires ruraux et au développement de l'accueil du public féminin.

Les communes qui bénéficieraient de cette aide supplémentaire devront s'engager –par convention- à mettre des créneaux horaires à disposition des membres ETR ou des sections sportives si besoin.

✓ CTS = proposition d'une nouvelle répartition = 1 conseiller technique employé par la Ligue dans chaque district.

✓ Participation des districts à la création d'un poste de Conseiller Technique en Arbitrage qui sera plutôt affecté au secteur Sud, le secteur Nord en ayant déjà trois.

Tous les districts vont participer, à hauteur de 2 000 euros supplémentaires par an, à l'emploi de ce nouveau CTA.

Accord unanime des Présidents de districts présents. Mise en place au 1er septembre 2018.

Pour un meilleur fonctionnement, il est soulevé en séance la nécessité pour les Districts de connaitre le plus tôt possible les charges financières que la Ligue seraient amenée à leur imputer.

Arbitrage Ligue / possibilité de jouer

Au vu de l'incohérence du texte actuel, le Président propose que le prochain Comité de direction se positionne sur la possibilité qui est laissée, ou pas, aux arbitres de détenir une licence joueur.
Le prochain Comité du 14/05 sera amené à se positionner sur le sujet.
Si une modification de la décision prise lors du Comité du 02/09/2017 devait être décidée, elle serait appliquée à compter du 1er juillet 2018.

Projets de Fusion présentés et validés en séance

District des Landes :
. FC AMOLLOIS (539695) et du FC POUDENX (536036) — déjà validé - CD 17/03/2018

District des Pyrénées Atlantiques :
. FC OLORON BEARN (582370) et HAUT BEARN (534829) — déjà validé - CD 17/03/2018

District de la Vienne :
. LUSSAC LES CHATEAUX (507148) et MAZEROLLES (516877) — Avis favorable du district
. VENDEUVRE (507103) et CHABOURNAY (538578) — Avis favorable du district

District Charente Maritime :
. US LA GEMOZE (512740) et ES DE SAINTONGE (751630) — Avis favorable du district
. ES SURGERES (515470) et US AUNISIEN PUYRAVAULT (581787) — Avis favorable du district
. ASSOCIATION SPORTIVE 2A (581241) et POURSAY GARNAUD C. (525450) — Avis favorable du district
. PORT DES BARQUES (507697) et SOUBISE OLYMPIC CLUB (523171) — Avis favorable du district

District de la Creuse :
. US PARSAC (537694) et AS JARNAGES (507886) — Avis favorable du district

District de la Corrèze :
. AUVEZERE FOOT 19 (590121) et AS CONCEZE (537842) — Avis favorable du district

District des Deux Sèvres :
. JS PAYS LEZEEN (581212) et US LEZAY(507009) — Avis favorable du district

District de Gironde :
. US GALGON – FC FRONSADAIS – FC VILLEGOUGE — Avis favorable du district
. JS ST EMILION – ST SULPICE DE FALEYRENS — Avis favorable du district

Demandes de Groupements de Jeunes présentés et validés en séance :

District des Pyrénées Atlantiques :
. MONEIN (536697) et PARDIES (517632) — Avis favorable du district

District de Gironde :
. STE JEUNESSE D ARTIGUES (522930) – CA CARIGNANAIS (524057) – FC COTEAUX BORDELAIS (551473) – CA CARBON BLANAIS(505560) — Avis favorable du district

COMPETITIONS :

1/ Choix des sites pour les finales régionales (coupes et championnats)

- samedi 26 mai : Féminines U 17 à 8 et à 11 : PAUILLAC
- dimanche 3 juin : Coupe LFNA Futsal club de PAYS EYRAUD (24)
- samedi 9 juin : U 15 Fouchy, U 18 Crédit Agricole, Foot Entreprise LFNA + Accession U 17 - U19 à LABREDE
- dimanche 17 juin : Finale Coupe Région Aquitaine (féminine et masculine) à MONTMORILLON

2/ Désignation du 47ème club descendant de R4 (L. Rabat) :

Pour mémoire, le Comité de Direction a déjà validé le nombre de rétrogradations lors du Comité de direction du 9 décembre 2017 avec le vote de la version 1.

Proposition pour désigner l'éventuel 47ème descendant de R4 en District : sachant que le secteur SUD est déjà impacté par 29 descentes alors que le secteur NORD n'en compte que 17, il est décidé d'imputer la descente supplémentaire (le 47ème) au secteur NORD (soit le 3ème plus mauvais 9ème des 5 poules).

Pour les autres poules, la règle de départage entre les 13ème (R1) et les 11ème (R2 et R3) sera appliquée selon les dispositions de l'article 14 des RG de la LFNA.

3/ Finale régionale U13 Pitch à Gujan-Mestras les 5 et 6 mai 2018
Le point sur l'organisation et la présence des élus de la Ligue

4/ Finale nationale du Festival Foot U13 à Capbreton, Michel Constantin et Marie France Fernandez sont désignés comme chefs de délégations (1 par équipe) pour accompagner les équipes à Capbreton.

Arbitrage : Etat des Lieux et plan de recrutement par David Wailliez

CONSTAT :

Constat sur la baisse des arbitres depuis 5 ans : 800 arbitres en moins (entre 150 et 200 chaque année)
. pas assez d'accompagnateurs pour les nouveaux arbitres (très peu ont été vus 9 fois) beaucoup d'arrêts la première année
. pas assez de suivi au niveau départemental des dossiers de nouveaux arbitres
. beaucoup d'arbitres passent l'examen et ne débutent que 3 ou 4 mois après : manque de moyens humains ce qui entraîne une perte d'arbitres
. dans certains districts les jeunes arbitres qui n'ont pas de moyen de locomotion ne sont pas pris
. discrimination (on recrute mal)
. classement sclérosé des arbitres dans les districts : les nouveaux arbitres ont très peu de chance d'évoluer assez vite donc beaucoup d'arrêts.

ACTIONS A METTRE EN PLACE :

. Former des accompagnateurs qui ne seront pas forcément des arbitres : un éducateur par exemple peut être capable d'accompagner les nouveaux arbitres une fois que les CDA les ont vus les trois premières fois.
• Mise en place du slogan dans toute la Ligue « amène ton copain à l'arbitrage : la LFNA te paye ton maillot » (Vidéo à faire et faire fonctionner le bouche à oreille c'est ce qui marche le mieux pour le recrutement).
• Suivi tous les quinze jours du nombre d'arbitres par les présidents de CDA avec les actions réalisées ou planifiées. Nous aiderons avec du matériel les CDA qui joueront le jeu...
• Obliger les CDA à faire monter leurs meilleurs éléments en première division. Il est anormal que certains candidats ligue arbitrent en D2 au moment de leur présentation à la ligue
• Mettre en place et inciter à l'arbitrage loisir car beaucoup de clubs et de joueurs jouent en quatrième ou cinquième division pour le plaisir. Beaucoup d'arbitres viennent rendre service à leurs clubs ou courir un peu pour le plaisir (arbitres entre 45 et 55 ans). Ce sont souvent d'anciens joueurs qui ne désirent ni arbitrer plus haut ni se prendre la tête avec des tests physiques et encore moins des questionnaires mais ils rendent service aux clubs tous les dimanches dans les basses divisions de district. Imagine-t-on demander à un joueur de division 5 des entraînements réguliers ?
• Certains nouveaux arbitres après une saison au centre ne se sentent pas capables d'arbitrer à ce poste et arrêtent (beaucoup de féminine). Il est impératif de leur proposer de passer assistant en district.
• Rappeler aux clubs qu'ils doivent emmener leurs jeunes arbitres à leur match et aux CDA d'éviter les désignations à 100 km de leur domicile.

Une réunion sera organisée au Haillan le samedi 26 mai 2018 en présence des présidents de CDA pour mettre en place le calendrier des actions à mener.

LFNA DAY – 16 et 17 juin 2018 - Palais des Congrès et Futuroscope de Poitiers

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE - SAMEDI 16 JUIN 2018
PROJET D'ORDRE DU JOUR

Horaires :
Emargement des clubs de 10h30 à 13h30 au Palais des Congrès
Début des travaux à 14h00 – fin 18 heures

Remises de récompenses aux clubs champions, Challenge du Fair Play etc... tout au long de l'Assemblée.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

- Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 11 novembre 2017 à Cognac
- Compte Rendu d'activité de la saison 2017/2018 par le Secrétaire Général
- Mise en conformité des statuts de la LFNA avec les Statuts de la F.F.F. suite aux votes en Assemblée Fédérale du 17/12/2017 : Articles 12.5.6. – 13 et 16 - Règlement Intérieur de la LFNA - article 16
- Proposition de Modifications des Textes :
  . Règlement de la Coupe Régionale U17
  . Règlement de la Coupe Régionale Futsal
- Election des membres de la délégation LFNA aux Assemblées Fédérales 2018/2019 et 2019/2020.
- Election des 3 délégués de la LFNA intégrant la délégation aux Assemblées Fédérales pour la saison 2018/2019.
- Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

Finances

. Dette des clubs - Quelques clubs en difficulté ont pris contact avec le Trésorier.

. Demande de subvention formulée par le district du Lot et Garonne : Cette demande ne peut être validée cette saison. Aide ponctuelle et non reconductible accordée pour la saison passée.

. Football en milieu scolaire : Propositions de montants des aides financières (Luc Rabat – Gérard Brouste) validées en séance.

Le Président délégué clôture la séance et remercie l'ensemble des membres des décisions prises ce jour.

Fin de séance à 17h20

Le Président
S. ENNJIMI

Le Secrétaire Général,
Luc RABAT